



**Hermillon**  
Mairie

# Bulletin communal

N° 19

**Présents** : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Michel FRUMIL-LON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

**Absent** : Olivier POLAUD

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2003

## Ordre du jour

1 – Piste Champessuit/  
Grenis

(consultation informelle  
sans délibération)

### 1 – PISTE CHAMPESSUIT/GRENIS

Par lettre du 28 février 2003, Monsieur Jean-Pierre Vial, Président du Conseil Général de la Savoie, nous informe des difficultés pour assurer la continuité de l'accès au village de Montdenis depuis les éboulements du début janvier.

Afin d'éviter un isolement total des habitants en cas d'aggravation du risque, la réalisation d'une piste provisoire de secours a été décidée par le Département.

De nombreuses solutions ont été étudiées par les bureaux d'études et les experts. Il ressort des études engagées que le seul tracé possible et réaliste se situe pour partie sur notre commune. (Voir plan ci-contre).

Le Président du Conseil Général a souhaité connaître l'avis des maires des communes concernées, avant de demander au Préfet de réquisitionner les terrains nécessaires et d'engager au plus tôt les travaux.

Pour respecter la procédure, l'avis du maire est demandé dans un délai fixé à 4 jours. Malgré ce temps très court, Yves Durbet, maire, a souhaité consulter le conseil municipal.

Dans un souci de solidarité avec nos voisins de St Julien Montdenis, les élus d'Hermillon comprennent la nécessité d'un accès de secours.

Le projet appelle toutefois quelques commentaires tant sur le déroulement des travaux que sur l'exploitation future de cette nouvelle voie.

Le conseil municipal a étudié, avec beaucoup d'attention, le plan remis la veille par les services de la subdivision de l'Équipement de St Jean de Maurienne.

Après discussion, les élus d'Hermillon ont formulé un certains nombres de réserves à ce projet :

- Mettre en place une protection de la source des Prises et interdire tout terrassement dans les environs immédiats.
- Prendre les précautions nécessaires au maintien de la conduite d'eau des Prises vers Champessuit.
- Prise en charge, par le Département, de la piste des Plâtres au Sapey.
- Réduire l'impact environnemental (engazonnement des talus).
- Réparer, en fin de chantier, les désordres occasionnés par les travaux.
- Garantir l'état de propreté de la chaussée d'accès.
- Si le Conseil Général souhaite ouvrir à la circulation la voie communale N°22 (Hermillon / Champessuit), l'entretien, le déneigement et l'utilisation seront fait sous sa responsabilité.

- Une participation du Conseil Général pour l'entretien régulier de la route de Champessuit.
- Si les travaux devaient s'exécuter dans l'urgence, l'abattage du bois situé dans l'emprise de la piste se fera sous contrôle de l'O.N.F., afin que les différents propriétaires (privés ou commune) puissent retrouver leur bien après le chantier.
- La partie de piste existante entre les lieux-dits Les Plâtres et Le Sapey nous sert au débardage du bois. Nous souhaitons conserver cette utilisation dans l'avenir malgré le changement de " propriétaire ”.
- un état des lieux de la route Hermillon/Champessuit sera fait avant les travaux.

Un courrier a été envoyé dans ce sens à Jean-Pierre Vial, Président du Conseil Général de la Savoie.

**SDIS**  
**(Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours)**

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR CERTAINES INTERVENTIONS**  
**HORS SERVICE PUBLIC SUITE A LA DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**